



BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT
DE LA SUISSE AUPRÈS DES NATIONS UNIES

NEW YORK, N.Y. 10017, le 30 octobre 1975
757 Third Avenue, 21st Floor
Tél.: 421-1480

Réf.: 713.20(30)
713.24
713.364 .-LC/pp
370.1.Israël

Direction politique du
Département politique fédéral

3003 B e r n e

Trentième Assemblée générale
Troisième Commission
Décennie de la lutte contre le
racisme et la discrimination raciale
(Point 68a) de l'ordre du jour)
Question du sionisme

Date	MCH 15. KH arc
Date	4. 17.11.
Visa	3
Belle une Entschuldigung für Verpätung!	
EPO	
Ref	S. B. 24. 94. 10.

Monsieur l'Ambassadeur,

Pour faire suite à ma lettre du 17 octobre et à ma communication rapide du 20 octobre sur l'adoption par la Troisième Commission d'un projet de résolution antisioniste, je vous donne connaissance par la présente des éléments du débat.

I. Le point de vue arabe

Les Arabes ont présenté un dossier étoffé. Leurs thèses ont été introduites dans le débat par M. Rahman, membre de la délégation de l'Organisation de libération de la Palestine. Elles ont été plus particulièrement appuyées et développées par les représentants de l'Irak et de la Syrie. Le texte de ces interventions se trouve résumé au compte rendu ci-joint des 2118ème, 2132ème et 2133ème séances de la Commission.

Tous ces textes ont une allure commune et semblent avoir été préparés par la même officine. Ils se présentent comme des plaidoyers

Copie envoyée aux Ambassades de Suisse à Le Caire le 24. 10/10
Ba 26. Nov. 75
- Damas
- Alger
- Bagdad le 26. 10/10 m



qui font appel aux meilleures sources juives ou israéliennes ou encore à des autorités intellectuelles et politiques de premier plan: l'historien Toynbee, Israel Zangwill, Herzl, Cecil Rhodes, Lord Montagu, Golda Meir, Yigal Allon, le professeur Sharack, président de la Ligue israélienne pour les droits de l'homme, le président Truman, Winston Churchill, Albert Einstein.

Je m'efforce de regrouper systématiquement ci-dessous les thèses arabes:

a) Le sionisme comme perversion psycho-sociale

- Le sionisme est en fait une réaction d'hostilité et d'opposition à un milieu répressif. Il se fonde sur le principe négatif qui a suscité la vague antisémite, à savoir que le judaïsme est exclusif et ne peut s'affirmer que dans une relation d'hostilité avec le milieu environnant. Le sionisme fait appel aux Juifs non pour les réunir dans l'espoir de réaliser la fraternité universelle mais dans un sentiment de chauvinisme national perversi, qui les a conduits en conquérants dans un pays paisible qu'ils ont envahi, semant la violence et la terreur au sein d'une population innocente.
- Les sionistes s'emparent de la religion juive dans le but d'asseoir au Moyen-Orient leur pouvoir temporel. De nombreux théologiens juifs - des plus traditionnels jusqu'à ceux de la réforme - ont dit que le sionisme s'opposait aux principales propositions du judaïsme et les Juifs les plus orthodoxes dénoncent le sionisme, qu'ils considèrent comme un blasphème.

b) Tendances racistes du sionisme

- L'historien Toynbee divise le racisme en trois catégories: celui qui anéantit toute une race (le nazisme); celui qui se base sur la ségrégation raciale (l'Afrique du Sud); celui qui expulse et expatrie une population pour la remplacer par une autre (le sionisme).
- Le sionisme est un mouvement de colonisation de la Palestine par les Juifs venus du monde entier. Son programme a été défini dans l'Europe colonialiste et impérialiste de la fin du XIXème siècle.
- Le sionisme est l'idéologie qui sous-tend la politique militariste et colonialiste d'Israël. Yigal Allon a dit en 1968: "Le sionisme est l'arme secrète de la survie d'Israël".
- En 1969, Golda Meir a dit: "Je veux un Etat juif avec une majorité juive".
- En 1972, le 28ème Congrès sioniste a ouvertement revendiqué la totalité de la Palestine et même davantage pour l'Etat d'Israël.
- Aujourd'hui, Israël cherche à renforcer sa position dans les territoires occupés en y installant de nouveaux colons.
- Le Ministre israélien de l'agriculture a dit: "Le fait que les Arabes aient la haute main sur l'agriculture est un cancer dans notre corps".

c) Caractère discriminatoire des institutions sionistes

- Le règlement de base du Fonds national juif prévoit que le territoire acquis en Palestine appartient aux Juifs à titre permanent et ne pourra être aliéné ni cédé à quiconque qui ne serait pas

membre de la communauté juive et que toute activité exercée sur ce territoire devra l'être exclusivement par des Juifs.

- Les autorités israéliennes refusent aux Palestiniens le droit syndical et la liberté d'association, le droit de circuler librement, le droit de choisir leur domicile, le droit de quitter leur pays et d'y retourner.
- Les lois israéliennes sur le retour, la nationalité, les biens des absents, la réquisition des terres, etc., sont discriminatoires.
- Israël a récemment organisé des funérailles nationales pour les auteurs de l'assassinat de Lord Moyne en 1944, que Winston Churchill qualifiait d'acte barbare de gangsters digne du nazisme.
- En Israël, les Juifs d'Orient subissent la discrimination qu'exercent à leur égard les Juifs venus d'Europe.

d) Les Arabes ne sont pas antisémites

- Les sionistes traitent d'antisémites tous ceux qui essaient de critiquer le sionisme ou Israël avec des arguments logiques et humanitaires. Lancée aux Arabes qui sont eux-mêmes des sémites, une telle accusation est ridicule.
- C'est bien du sionisme politique que l'on parle; il n'est nullement question des aspects culturels et religieux du sionisme.
- L'antisémitisme doit être condamné aussi énergiquement que le sionisme.

- Pendant des siècles, une importante population juive a vécu en paix dans les pays orientaux, apportant sa contribution à la civilisation arabe qui fleurissait alors dans cette région.
- Il ne faut pas confondre Juifs et sionisme, pas plus qu'Italiens et fascisme ou Américains et Ku-Klux-Klan.

e) Le monde occidental est complice

- En toute objectivité, c'est en Europe que la persécution des Juifs a atteint des proportions inégalées, culminant avec les atrocités nazies.
- Les sentiments complexes qu'éprouvent les Occidentaux à l'égard des Juifs sont compréhensibles. Ils procèdent d'un mélange de culpabilité et de compassion et du désir de réparer l'effroyable injustice dont la civilisation occidentale s'est rendue coupable à l'égard des Juifs.
- Historiquement, il y a eu collusion entre le mouvement sioniste et les Etats colonialistes d'Europe, notamment le Royaume-Uni (cf. Déclaration Balfour adressée à Rothschild).
- Le monde occidental accepte automatiquement le point de vue des sionistes et maintient le verdict anti-arabe qu'il a rendu de longue date.
- Le mouvement sioniste bénéficie en Occident de la caution de quantités d'honnêtes citoyens leurrés par des intellectuels et des politiciens pseudo-libéraux ou opportunistes.

- Le mouvement sioniste bénéficie dans les gouvernements occidentaux du soutien de puissants groupes de pression et d'un fort appui de la part des organes d'information dont il se sert pour influencer le public et empêcher que s'instaure un dialogue réel avec les Arabes.
- Le plan de partage de la Palestine a été approuvé en 1947 par 33 pays. Il n'y avait que deux pays d'Afrique, dont l'Afrique du Sud, qu'un pays d'Asie. De toute évidence, l'Etat d'Israël a été créé par une ONU complètement différente de ce qu'elle est aujourd'hui et l'Assemblée générale ne représentait pas réellement la volonté des peuples du monde.
- Les pays arabes observeront attentivement les membres de la Communauté et les autres pays d'Europe pour voir s'ils luttent réellement contre toutes les formes de racisme et de discrimination raciale, y compris celles qui sont dirigées contre les Arabes.

II. Point de vue d'Israël

./.

Je vous remets ci-joint le texte de l'intervention de l'Ambassadeur Chaim Herzog, qui peut se résumer comme suit:

Le sionisme est une création de la Bible et une partie intégrante de la religion juive. Depuis 4000 ans, la religion juive sanctifie Jérusalem et Sion. Depuis 2000 ans, le peuple juif prie en direction de Jérusalem pour la rédemption de Sion et le retour à Jérusalem.

./.

Le mouvement sioniste se base sur le sionisme biblique. Il a été, à la fin du XIXe siècle le mouvement de libération nationale du peuple juif. Le rétablissement de l'indépendance des Juifs en Israël est une manifestation de l'autodétermination et de l'égalité des peuples. Le droit à l'existence nationale est un droit reconnu universellement par les Nations Unies et ne peut être refusé au peuple juif.

Le peuple juif a été le seul à voir en Israël le centre de son existence nationale, tandis que les habitants arabes du pays ont toujours considéré qu'ils appartenaient à une nation arabe plus large.

hum!
La société israélienne, libre et démocratique, s'efforce de réaliser les idéaux les plus élevés de l'humanité sans considération de religion, de race ou de sexe. En Israël, les Arabes sont citoyens de l'Etat, libres et égaux, et peuvent s'opposer ouvertement à la politique du gouvernement. Le sionisme a été le premier mouvement au Moyen-Orient fondé sur la dignité du travail et du travailleur.

Le projet de résolution antisioniste est une forme de guerre politique pour saboter les efforts de paix, une attaque contre un des éléments principaux de la religion juive, une manifestation d'antisémitisme.

III. Position de tierces parties

Les Neuf européens

Les Neuf rejettent catégoriquement la notion selon laquelle le sionisme est une forme de racisme et de discrimination raciale. Accepter la résolution serait aller à l'encontre des objectifs de la Décennie. Le programme, avec ses objectifs et ses moyens d'action, a été approuvé par consensus; on ne doit pas tenter ensuite de le modifier par d'autres voies. Sur le plan politique, l'adoption du projet ne manquerait pas d'avoir de profondes répercussions sur l'opinion publique de nombreux pays, non seulement en raison de son contenu mais aussi de sa formulation. En outre, ce serait gêner les efforts déployés pour trouver une solution au conflit du Moyen-Orient.

Si toute la question devait être soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de manière telle qu'il subsiste une liaison entre le sionisme, le racisme et la Décennie, les Neuf ne seraient plus en position d'appuyer le programme et la Conférence de la Décennie.

Etats-Unis

Selon le représentant des Etats-Unis, sous les dehors d'un programme visant à éliminer le racisme, l'ONU est sur le point de soutenir officiellement l'antisémitisme. Le projet de résolution met en danger les activités de l'ONU. Dans ses trente ans d'histoire, l'ONU n'a pas vécu par la force des majorités. Son autorité morale est maintenant en jeu.

Autriche

La délégation autrichienne a expliqué sa position dans une déclaration soigneusement composée (voir notamment les mots que je souligne):

"L'Autriche a pleinement conscience des problèmes que soulève le conflit du Moyen-Orient et de la nécessité d'aboutir à un règlement de paix durable dans cette région. Les peuples du Moyen-Orient - et le peuple palestinien pas moins que les autres - doivent pouvoir instaurer une paix juste et durable comme le demandent depuis longtemps les décisions de l'Organisation des Nations Unies. Or, ce n'est pas en introduisant les problèmes du Moyen-Orient dans les délibérations et décisions de la Commission sur la question de la discrimination raciale, avec laquelle ils n'ont pour l'essentiel pas de rapport, que l'on contribuera à promouvoir la cause de l'élimination du racisme et de la discrimination raciale. C'est pourquoi la délégation autrichienne votera contre le projet de résolution publié sous la cote A/C.3/L.2159".

Les pays nordiques (Suède, Danemark, Finlande, Islande, Norvège)

Les pays nordiques ont déploré l'introduction d'un nouvel élément - les références au sionisme - qui peut changer radicalement le concept de la Décennie, sur lequel la Troisième Commission avait pu parvenir à un consensus. La formule de la résolution est totalement inacceptable.

Inde

L'Inde a donné son appui à la thèse arabe en ces termes:

"Pour ceux qui y croient, le sionisme a sans aucun doute de nombreuses vertus, mais pour ceux qui en subissent les effets néfastes, il s'agit nettement d'une forme de discrimination raciale. La Troisième Commission doit se préoccuper de ce que le sionisme représente pour le peuple arabe d'une vingtaine d'Etats et en particulier de ses effets sur les peuples arabes de Palestine, du Liban, de Jordanie, de Syrie et d'Egypte, qui sont devenus des victimes de l'agression. Il est manifeste que le sionisme a privé le peuple arabe de ses droits nationaux et du droit à l'autodétermination, qu'il a provoqué des tensions et des conflits et qu'il fait même peser la menace d'un conflit plus étendu. On comprend donc

sans peine que les victimes du sionisme le considèrent comme une forme de discrimination raciale, et il n'est que juste que l'Assemblée générale le reconnaisse comme tel. En mettant le sionisme sur le même pied que le racisme, on se déclare incontestablement antiraciste, mais non antisémite".

Sierra Leone

La délégation de la Sierra Leone se fit l'interprète des Africains partagés par des sentiments contradictoires sur la question de savoir si le sionisme a uniquement pour intention de motiver le retour des Juifs en Israël, ce qui serait positif, ou si cette motivation a été contaminée par le virus du racisme. Sa délégation, désireuse d'examiner plus à fond si les lois israéliennes ont effectivement un caractère discriminatoire, proposa de renvoyer à l'année prochaine l'examen de la question. Cette proposition a été rejetée par 68 voix contre 45, avec 16 abstentions.

Ghana

Le Ghana, organisateur pressenti de la Conférence mondiale sur le racisme, a choisi de ce fait l'abstention, mais souscrit à l'esprit des thèses arabes pour la raison suivante:

"Il est manifeste qu'Israël a commis une injustice en continuant d'occuper certains territoires arabes et en refusant aux Arabes palestiniens le droit à leur patrie. Cette situation constitue en elle-même une violation flagrante des droits fondamentaux des Palestiniens. Aussi, en soutenant la lutte légitime du peuple palestinien, le Ghana ne va-t-il pas plus loin qu'il ne l'a fait en soutenant la lutte de libération menée en Afrique australe et ailleurs."

Japon

Le Japon a expliqué son abstention comme suit:

"... lier le sionisme aux objectifs de la Décennie introduit un élément politique qui risque de faire obstacle aux efforts concertés en la matière. Le Japon a toujours respecté les droits légitimes du peuple palestinien et a déjà exprimé l'inquiétude que lui inspirent les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires arabes occupés. Elle accueille donc avec satisfaction les efforts visant à réaliser une paix juste et durable au Moyen-Orient. Elle espère sincèrement que la résolution qui décrit le sionisme comme une forme de racisme et de discrimination raciale ne provoquera pas d'antisémitisme et ne nuira pas aux efforts déployés en faveur de la paix".

Appréciation suisse

Si la Suisse avait dû se prononcer à l'occasion de ce débat, quelle attitude aurait-elle adopté?

L'avis de ce bureau est qu'une délégation suisse aurait voté contre le projet de résolution, notamment pour les raisons suivantes:

1) En essayant de mettre sur le même pied l'apartheid de l'Afrique du Sud et le sionisme, les promoteurs de la résolution veulent assimiler la doctrine officielle de l'Etat juif qui existe depuis 1947 et qui a été constitué en tant que tel par les Nations Unies, à la forme la plus violente de racisme qui fait l'unanimité quant à sa condamnation. Or, tous les pays pratiquent une forme de discrimination, qu'elle soit raciale, économique ou politique, à l'endroit de certaines minorités vivant sur leur territoire, à l'égard des étrangers, à l'égard même parfois des majorités. En dénaturant le sens et la portée du mouvement sioniste, les auteurs de l'amendement en veulent à l'existence même d'un Etat que nous reconnaissons et avec lequel nous entretenons d'étroites relations.

2) Le rôle des Nations Unies est de rechercher la paix dans le Monde. L'exercice auquel on se livre dans la Troisième Commission, qui tend à condamner la doctrine officielle d'un état, n'est pas de nature à favoriser la recherche de la paix au Moyen-Orient. On peut certes trouver des éléments de discrimination dans le sionisme, comme on peut en trouver dans tous les "ismes" que ce soit dans l'hellenisme, le communisme (dictature du prolétariat), etc., là n'est pas le problème et là n'est surtout pas la solution du problème. Il nous appartient à tous de travailler pour que la paix revienne au Moyen Orient. La paix ne reviendra pas à force de condamnation mais dans la mise en place patiente, à côté de l'Etat d'Israël, d'un Etat national palestinien dont les frontières, comme celles de l'Etat d'Israël, seront garanties internationalement.

3) Si l'on prend en considération l'évolution de la situation dans le Moyen Orient au cours de ces derniers mois, il ne fait guère de doute que les pays extrémistes, soit la Libye, l'Irak, la Syrie, appuyés par l'OLP, et dans le mouvement des non-alignés Cuba et la Somalie, qui ont dû renoncer, à la suite des conférences de Kampala et de Lima, à présenter une résolution demandant la suspension, voire l'expulsion d'Israël de l'ONU, voient dans les amendements proposés une autre manière d'arriver à leurs fins: la destruction d'Israël. Ce faisant, c'est aussi une revanche que ces pays prennent sur l'Egypte; il sera en effet certainement plus difficile pour le Caire, à l'avenir, de négocier, si cette résolution devait passer à l'Assemblée. Cette manoeuvre est donc dirigée contre les modérés.

4) Enfin, l'expérience a prouvé que chaque fois que l'on s'est engagé dans des campagnes antisionistes, que ce soit en Union soviétique (en 1953 et 1967) ou en Pologne (à partir de 1967) et dans les pays arabes, c'est en pratique aux Juifs que l'on s'en est prit. Même si l'antisionisme et l'antisémitisme sont deux choses distinctes, c'est néanmoins un fait qu'il se produit toujours un phénomène d'amalgame de ces deux notions avec toutes les conséquences que cela comporte.

Pour toutes ces raisons, la délégation suisse ne pourrait pas se contenter de s'abstenir, mais devrait voter contre la résolution.

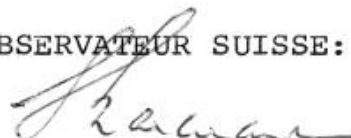
Suites

Cette affaire étant appelée à avoir des suites, je continuerai à la suivre attentivement. Déjà, elle a provoqué de sérieux remous aux Etats-Unis: déclarations multiples: Président Ford, Secrétaire d'Etat, Chef de la délégation américaine aux Nations Unies; prises de position du Sénat et du Congrès des Etats-Unis; refus de M. Hugh Carey (Gouverneur de l'Etat de New York) et de M. Abraham Beame (Maire de la Ville de New York) de recevoir le Président Sadate, l'Egypte ayant voté pour la résolution amendée en Troisième Commission.

Pour votre information, je vous donne ci-joint, comme exemple de ces déclarations, le texte d'un discours prononcé par l'Ambassadeur Moynihan le 21 octobre 1975 à l'Hôtel Pierre.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'OBSERVATEUR SUISSE:



(S. Marcuard)

Annexes:

- A/C.3/L.2159
- A/C.3/SR.2118
- A/C.3/SR.2132
- A/C.3/SR.2133
- A/C.3/SR.2134
- Texte interv. Amb. Chaim Herzog
- Texte discours Amb. Moynihan

Copie:

- Direction du droit international public du DPF
- Direction des organisations internationales du DPF
- Secrétariat politique du DPF
- Ambassade de Suisse, Tel Aviv
- Ambassade de Suisse, Beyrouth
- Ambassade de Suisse, Washington.